

hommes et femmes, ainsi que les enfants, pourront devenir membres de la Société en payant 10 cents.

Les affaires de la Société seront gérées par un président, qui sera ex officio l'évêque du diocèse ou l'administrateur ; un vice-président, un trésorier et un secrétaire, qui seront deux prêtres de l'Évêché et toujours choisis par l'évêque ; et douze directeurs, y compris le vice-président, dont la moitié sera des membres du clergé, qui tous ensemble formeront le Conseil d'administration.

Il y aura des quêtes dans toutes les églises du diocèse au profit de l'œuvre ; on s'adressera au gouvernement pour avoir des secours, et le fonds qui sera créé sera employé à bâtir la chapelle et le logement du curé d'après un plan approuvé par l'évêque, qui coûtera environ \$500 ; pour ouvrir des routes, faire des ponts absolument nécessaires, aider à vivre au missionnaire ou curé, et secourir les colons qui auront besoin de protection.

Sa Grandeur Monseigneur Fabre, donne à l'œuvre toute son approbation dans la lettre qui suit :

Montréal, 12 mars 1879.

C'est de grand cœur que j'accepte la part de labeur qui m'échoit dans la présente constitution de la Société de Colonisation du diocèse de Montréal ; je forme des vœux ardents pour que cette entreprise, éminemment religieuse et patriotique, obtienne les résultats qu'elle mérite.

† EDOUARD-CHS., Evêque de Montréal.

Nous saluons avec joie la naissance de cette belle association destinée à agrandir, à compléter l'œuvre de dévouement que M. le curé Labelle poursuit, depuis quelques années, avec tant de succès, dans le nord du diocèse de Montréal.

Nous aurions aimé qu'une association eût été fondée dans le but spécial de venir en aide à ces centaines de braves ouvriers qui voudraient à tout prix quitter les villes où ils végètent, pour aller s'établir sur les terres nouvelles ; mais il faudrait, pour mener à bonne fin une pareille entreprise, des sommes d'argent considérables qu'il est difficile de trouver dans un temps de crise comme celui que nous traversons. D'ailleurs, l'un n'empêchera pas l'autre, et rien ne s'opposera à ce qu'on prenne les moyens de grossir le fonds que M. le curé Labelle se propose de créer, de manière à atteindre le but qu'avait la Société de Colonisation fondée l'année dernière.

Nous nous ferons un devoir de tenir nos lecteurs au courant des progrès de la nouvelle association, qui va remplir de joie le cœur des véritables amis de la nationalité, de tous ceux qui sont convaincus que l'avenir de la province de Québec est avant tout dans la colonisation. Or, quel est l'homme, quel est le Canadien-français qui n'est pas convaincu de cela à l'heure qu'il est ?

Le mouvement, parti de Montréal, va sans doute se propager dans tout le pays ; tous les diocèses voudront en faire autant, et bientôt la province de Québec formera une vaste société de colonisation. Que de bien en perspective !

L.-O. D.

SEIZE MÉLODIES

Par le comte de PREMIO-REAL

Nous avons dit un mot, il y a quelques jours, de ces charmantes mélodies que M. Lavigne doit publier ces jours-ci, dans un joli volume de trente pages, qui contiendra le portrait de l'auteur, le comte de Premio-Real, consul d'Espagne à Québec. M. Lavigne n'a rien épargné pour faire de cet ouvrage musical un véritable bijou qui lui coûtera la jolie somme de six cents piastres. Il a droit de compter sur l'encouragement du public, et il l'obtiendra sans doute : dans quelque temps, on trouvera les mélodies du comte de Premio-Real dans tous les salons, tout le monde voudra contribuer à les populariser.

M. Lavallée, dont personne ne conteste le jugement en matières musicales, a fait l'éloge le plus flatteur de ces mélodies dans une préface que nous voudrions reproduire en entier. Détachons quelques

lignes de cette appréciation intéressante :

M. le comte de Premio-Real, dit-il, est un homme de haute naissance et d'une éducation parfaite. Le goût pour la musique se fit sentir chez lui dès son bas âge. A dix-huit ans, il composait déjà quelques mélodies qui, bien qu'offrant une suite d'idées alors non complètement développées, dénotaient de suite un talent véritable. Pour prendre place parmi les célébrités artistiques contemporaines, il ne lui a manqué qu'une des conditions malheureusement nécessaires au complet épanouissement du génie de l'artiste : l'extrême pauvreté. Avec l'aisance, les titres, et plus tard les charges importantes que son pays lui a confies, la musique ne devait plus devenir qu'un amusement pour le comte de Premio-Real, amusement qu'il a cependant bien su mettre à profit, puisqu'il vient de doter le monde artistique d'une de ces œuvres qui ne meurent pas du jour au lendemain.

Passant ensuite en revue la plupart des mélodies, M. Lavallée en fait voir les beautés. Citons ce qu'il dit de la dernière :

Je t'aimera toujours (No. 16). Le souvenir du jour où j'ai entendu exécuter cette belle page musicale, est encore tout vivant dans ma mémoire. C'était dans une circonstance bien douloureuse pour le comte de Premio-Real, circonstance solennelle. C'était lors du service funèbre qu'il a fait chanter à Québec à l'occasion de la mort de Sa Majesté la reine Mercédès d'Espagne, morte au printemps de la vie. Belle, aimée de ses sujets, adorée de son royal époux, elle s'épanouissait aux regards de tout un peuple comme la rose aux rayons du soleil, lorsque la mort la ravit à l'Espagne. Une foule élégante se pressait dans l'église où ce service solennel était célébré. Tout-à-coup, l'orchestre attaque une marche funèbre d'un ton sévère et sombre. Les cuivres vibrèrent d'abord lugubres, comme les cris désespérés du mourant ; et bientôt, un chœur des mieux ordonnés entonne avec une religiosité sévère qui saisit toutes les âmes sympathiques, la grave et attendrissante mélodie : Je t'aimera. Roi aimé de tout un peuple, Alphonse, blessé douloureusement dans ta plus chère affection, tels devaient être les sentiments de ton cœur, en voyant disparaître à jamais cet être chéri qui, quelques mois auparavant, acceptait de ta tendresse le gage de toutes ses joies et de toutes ses aspirations futures !

« Je t'aimera, Je n'ai que toi sur terre : Dans le mystère A toi je pensera. »

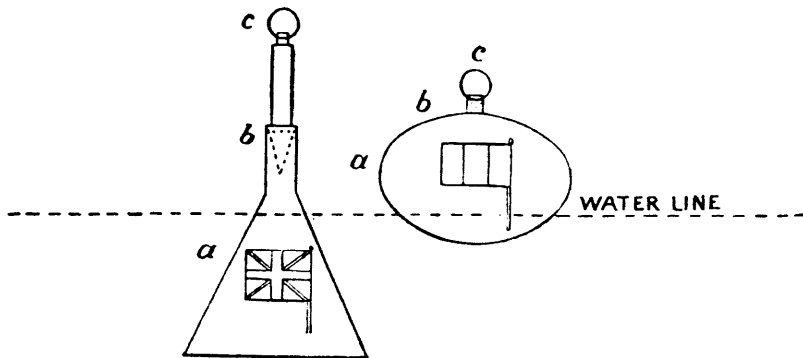
Telles étaient mes impressions en écoutant ce chant plaintif, et ceux qui étaient agenouillés avec moi, priant pour cette infortunée jeune reine, les ressentait comme moi. Cette inspiration est une des meilleures qui soient venues au comte de Premio-Real. Car, plus que tout autre, il savait apprécier la perte irréparable que son souverain venait de faire, et la douleur indicible de celui qu'il représente si dignement parmi nous.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Il y a un mois, le prince de Kraptokin, chef de la police de Kharkow, en Russie, était assassiné, puis est venu le meurtre d'un agent secret du gouvernement à Moscou, et la tentative de meurtre sur le chef de la gendarmerie de Saint-Petersbourg ; les dépêches affirment qu'un autre crime du même genre vient d'être commis à Moscou. Le gouvernement russe est irrité et inquiet ; il sévit aussi rigoureusement qu'il peut ; mais, malgré l'habileté de ses agents, il parvient difficilement à mettre la main sur les coupables. Le fait que des hommes et des femmes appartenant aux familles les plus distinguées sont compromis dans ces désordres, ne contribue pas peu à aggraver la situation.

La situation en France est toujours incertaine. Le projet de ramener les chambres à Paris, celui ayant pour but d'empêcher les Jésuites d'enseigner, et les propositions relatives à la magistrature, entretiennent une agitation que les républicains modérés cherchent vainement à empêcher et calmer. Ajoutons à cela le mouvement qui se fait pour remplacer M. Waddington comme premier ministre. Il y a de quoi inquiéter les esprits.

Les prédicateurs à la mode en ce moment à Paris sont les PP. Didon, Monsabré, Olivier et Buffet. Le Père Didon est le plus éloquent des trois, celui qui produit le plus d'effet ; il l'emporte même sur le P. Monsabré, dont l'éloquence est tant admirée. Il est dominicain et jeune encore.



BOUÉE-SIGNAL OFFICELLE POUR LES NAVIRES DE MER

A.—Dans le cas de désastres maritimes, occasionnés par le feu, les collisions avec les banquises, etc., la coutume est depuis longtemps établie de jeter à la mer une bouteille renfermant le récit de la catastrophe en question, tant dans l'espoir d'obtenir du secours pour ceux qui se sont éloignés dans les chaloupes que par suite du désir naturel qu'éprouvent les personnes en danger de périr de faire connaître leur sort à leurs amis.

2. A cause de leur fragilité, un bon nombre de ces bouteilles sont nécessairement perdus lorsqu'elles se heurtent à quelque obstacle solide.

3. Il n'y a pas de doute aussi que souvent ces objets sont passés en mer sans être remarqués par les navires, parce que rien dans leur apparence n'attire l'attention ni n'indique la nature de leur contenu.

4. Il est bien connu que de cruels farceurs ont parfois lancé à la mer des bouteilles contenant de fausses nouvelles au sujet de navires perdus. On en a vu un exemple en 1870, lorsqu'après la disparition du steamer le City of Boston (en route de Halifax à Liverpool), une bouteille fut trouvée sur la côte d'Angleterre, portant des renseignements que l'on a reconnus être faux.

5. Dans l'Homage qui rit, Victor Hugo décrit quelque chose de la sorte, mais le fond même de l'incident manque de naturel, simplement parce que des hommes, au moment de périr, n'ont pas assez de calme d'esprit pour exécuter tout ce qui est décrit par le romancier en vue de l'authenticité de leur déposition.

6. Souvent, équipage et passagers qui sont forcés de descendre dans les chaloupes, quittent le navire sans laisser de trace de leur destination, tant par suite de la précipitation que parce qu'on ne se figure pas au juste quel résultat une démarche semblable pourrait produire.

IL EST DONC PROPOSÉ :

I. Que tous les navires de mer, de l'État ou du commerce, soient contraints d'avoir, comme formant partie de leur équipement, deux BOUÉES-SIGNAL OFFICIELLES, fournies par le gouvernement, portant la marque officielle, de manière à attirer l'attention et à établir au premier coup d'œil leur nature et leur authenticité.

II. Que ces bouées soient de deux modèles ou formes, l'une pouvant se tenir en position dans l'eau, et l'autre susceptible d'être chassée par le vent comme un flottant ordinaire.

Je conseillerais l'adoption des modèles ci-dessus. a est la bouée (de fer blanc ou de tôle), b un bouchon à vis fermant hermétiquement comme celui d'une gourde ordinaire, et c un anneau de fil de fer posé debout, ce qui permet d'enlever la bouée avec une gaffe ou autre instrument de cette nature, sans mettre de chaloupe à la mer. Les bouées doivent être peintes en rouge vif, pour être vues aisément sur les eaux et frapper les regards à une certaine distance.

III. Sur les bouées figurera le pavillon de la nation, afin que, étant trouvées en mer, alors même que les papiers qu'elles contiennent ne seraient pas intelligibles aux sauveteurs, ceux-ci puissent les confier, au premier port où ils touchent, au consul de la nation intéressée.

a. Quand le temps le permettra, le message destiné à être placé dans la bouée devra être écrit d'après le système du code de signaux, lequel est compris de toutes les nations, ce qui rendrait le document intelligible à n'importe quel capitaine qui le trouverait.

Par ce moyen, les secours que peuvent espérer les équipages et les passagers abandonnés au milieu de l'océan sur des radeaux ou de simples chaloupes, pourraient leur arriver plus sûrement et rapidement. Combien de fois des navires passent-ils à travers les débris d'un naufrage, ou rencontrent-ils sur leur route des embarcations abandonnées au hasard des flots, sans que rien ne leur indique si les survivants ont quitté l'endroit depuis longtemps ou non, ou encore s'ils ont tenté de suivre une direction particulière, ce qui, une fois connu, permettrait au navire sauveur d'aller découvrir à une certaine distance ces bateaux, ces radeaux chargés jusqu'au bord d'êtres humains qui gémissent peut-être avec angoisse les mats des navires passant à l'horizon ! Une de ces bouées, attachée au gréement d'un vaisseau naufragé, ou flottant près de la scène du désastre, ou poussée par le vent jusqu'à terre, conduirait au sauvetage de bien des malheureux qui, autrement, sont rangés au terrible catalogue de ceux dont on n'a jamais eu de nouvelles. De plus, si les équipages et les passagers savaient que des

appareils de ce genre existent à bord, leur usage se présenterait de suite à la pensée de ceux que le danger menace ; tandis qu'actuellement, dans la confusion de cette heure critique, on ne pense pas à prendre des mesures pour communiquer avec la terre ou avec les navires de passage.

Au cas même où un équipage serait dégradé sur une île déserte ou un rocher, ces deux messages, l'un chassé par le vent dans une direction, l'autre emporté par le courant dans un sens différent, seraient également un moyen de salut pour ceux que la faim et la misère menacent.

B.—Il est assez ordinaire, pour des vaisseaux de guerre ou employés à des relevés maritimes, qui entrent dans un courant non indiqué sur les cartes, ou un courant qui a dévié par suite de bouleversements terrestres, de jeter à la mer des bouteilles contenant un écrit, dans l'espoir que la marche de ces objets fera connaître celle du nouveau courant, lorsqu'on les aura trouvées sur un autre point de l'océan. Toutefois, l'emploi des bouteilles est aussi peu satisfaisant ici que dans le premier cas mentionné ci-dessus.

IL EST DONC PROPOSÉ :

Que les navires de guerre et ceux préposés aux relevés maritimes seulement (afin de prévenir les erreurs causées par l'ignorance), soient pourvus de bouées-signal dans un but scientifique, rayées noir et blanc, de manière que les capitaines des vaisseaux marchands, qui tiennent à ne pas perdre leur temps, puissent les reconnaître sans s'arrêter s'ils ne les trouvent pas opportuns, et qu'ils puissent aussi distinguer les autres (les rouges) qui, au nom de l'humanité, leur commandent une attention spéciale.

L'emploi des bouées noires et blanches est peut-être d'une importance aussi grande que les premières. La connaissance des courants océaniques et de leurs variations entre pour beaucoup dans la science du navigateur. C'est pour avoir négligé de tenir compte du courant de la côte de la Nouvelle-Ecosse que, en 1873, l'Atlantic s'est dardé à toute vapeur sur les rochers de Sumbro, et s'est brisé en mille pièces avec son énorme chargement de vies humaines. Le système des courants océaniques n'est pas encore complètement connu, et de plus, des variations dans les anciens courants déjà connus surviennent sans cesse par suite de bouleversement dans la croûte du globe, ou par l'accumulation graduelle des sables qui forment des bancs, ou soudainement par des poussées volcaniques. Ainsi, en 1864, le navire de l'amiral Sir Alexander Milne, allant des Bermudes en Angleterre, rencontra des batteries là où les cartes indiquaient une certaine profondeur de mer, et vagna deux jours dans des eaux décolorées. Pendant les quelques années qui suivirent, les cartes portèrent à cet endroit le mot Nile Bank, et tous les navires de Sa Majesté britannique, allant des Bermudes en Angleterre, durent faire des sondages en passant sur ces lieux. Plusieurs firent rapport qu'ils avaient rencontré la mer profonde là où le Nile avait trouvé une batture, et enfin, le Gannet, un vaisseau au service de Sa Majesté, en croisière dans ces parages, fit connaître que la montagne sous-marine (volcanique probablement) s'était enfoncée de nouveau.

Des changements terrestres de cette nature doivent faire dévier les courants maritimes, ce dont on aurait connaissance plus aisément en faisant un usage judicieux de la bouée-signal, confiée à des officiers instruits. Les renseignements ainsi obtenus seraient précieux pour la navigation. Les bouées de cette nature étant tout à fait différentes de celles de sauvetage, il n'en résulterait pas d'inconvénient, parce que l'on saurait, à première vue, à quelle classe de signal on a affaire.

COLIN CAMPBELL, Assistant Commissaire, Marine Royale, (Retraité.) DÉPARTEMENT DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE DU CANADA, Ottawa, 26 mars 1879.

L'original anglais de ce mémoire a été soumis à l'Ambassade Britannique, et des copies ont été en même temps adressées au Board of Trade de Londres ; au Ministère de la Marine du Canada ; aux Secrétaires des colonies de Terre-Neuve, Nouvelle-Galles du Sud, Nouvelle-Zélande, Queensland, Australie du Sud, Tasmanie, Victoria et Australie Ouest ; aux Secrétaires de la Marine et du Trésor à Washington ; et (en français et en anglais) aux gouvernements d'Autriche, Belgique, Danemark, France, Allemagne, Grèce, Italie, Pays-Bas, Portugal, Russie, Espagne, Suède, Norvège, Turquie, Brésil et Japon.